

BORDEAUX PORT ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL SIGNENT UN PLAN DE GESTION POUR LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES EN NORD-MEDOC

A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides (2 février), le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), le Conservatoire du Littoral et le CPIE Médoc (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) mettent en lumière le nouveau Plan de Gestion Unique Marais du Conseiller/Mattes de Paladon, pour la conservation de plus de 1 000 ha de zones humides en nord-Médoc.



Les « Zones Humides » sont des milieux très diversifiés caractérisés par des étendues d'eau, permanentes ou non, stagnantes ou courantes, avec une profondeur maximale de 6m (Convention de Ramsar, 1971). Ces habitats, représentant environ 5 % du territoire français, sont écologiquement très importants car ils assurent des fonctions :

- **Biologiques** (lieux d'alimentation, de refuge et de reproduction pour la faune).
- **Hydrologiques** (stockage de l'eau, protection contre les inondations...).
- **Biogéochimiques** (épuration de l'eau, restitution de la matière organique).

Pleinement conscient des enjeux environnementaux présents sur le marais du Conseiller (commune du Verdon-sur-Mer), l'un des derniers marais maritimes de Gironde, **le GPMB travaille depuis 2003 avec l'association CURUMA/CPIE Médoc**, gestionnaire pour le compte du Port de Bordeaux de 650 ha d'espaces de marais maritimes.

Ces espaces, composés de chenaux saumâtres, d'eau douce et de prairies humides, aménagés au fil des siècles et reconnus au plan national et européen pour leur valeur écologique et patrimoniale, ont fait l'objet de trois plans de gestion successifs, co-financés principalement par l'agence de l'eau Adour-Garonne, mais aussi la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et le GPMB.

Ces actions ont ainsi permis **l'entretien et la valorisation de ces zones humides fragiles et particulièrement riches** : réhabilitation des espaces, aménagements et entretien du réseau hydraulique, inventaires (plus de 1 400 espèces recensées dont plus de 80 espèces protégées), travaux de réouvertures des milieux ... Des projets menés avec un important réseau d'acteurs du territoire de la Pointe du Médoc, et qui visent également à maintenir les activités humaines et économiques présentes depuis longtemps sur ces espaces, comme les cultures agricoles, l'élevage, l'aquaculture, ou la pêche.

A partir de 2018, la cohérence géomorphologique et hydraulique des zones humides du Port de Bordeaux avec celles, jouxtant, du Conservatoire du Littoral, mais aussi le caractère commun des missions, des enjeux et des actions, ont conduit au **déploiement d'un plan de gestion unique (PdGU) 2022 – 2026**, entre le Conservatoire du Littoral, pour 416 ha, et le Port de Bordeaux, pour 670 ha, afin d'assurer la préservation et la valorisation de plus de 1 000 ha de zones humides à la pointe du Médoc.



Ce plan de gestion unique est un document précurseur qui constitue un véritable projet de territoire pour le GPMB, le Conservatoire du littoral et le PNR Médoc. Sa déclinaison opérationnelle est assurée par l'expertise et l'engagement du CPIE Médoc, ses scientifiques, ses techniciens environnementalistes et ses bénévoles, avec l'ambition de fédérer les acteurs du territoire autour de la gestion hydraulique, de la préservation du patrimoine naturel, de la coordination des différents usages, de la valorisation du site, et de la sensibilisation à travers la communication.

Sa mise en œuvre, rendue possible grâce à l'appui renouvelé des partenaires et co-financeurs - Agence de l'Eau Adour-Garonne principalement, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Gironde - permet également le

développement de démarches vertueuses, comme le maintien des activités conchylicoles et de pâturage (bovin, équin...) au sein d'espaces protégés bénéficiant désormais d'une gestion et d'une préservation coordonnées.

La signature du Plan de Gestion Unique Marais du Conseiller/Mattes de Paladon en nord-Médoc illustre ainsi la **dynamique volontariste du GPMB pour la protection des espaces naturels** dont il a la responsabilité. Le port de Bordeaux accompagne ainsi l'implantation d'activités économiques mais aussi de loisirs durables, sur un périmètre d'une très grande richesse écologique, au côté des collectivités et partenaires engagés pour la protection de la biodiversité.

A PROPOS DU GPMB :

- *7 terminaux portuaires, répartis sur l'estuaire de la Gironde : Le Verdon, Pauillac, Blaye, Ambès, Blanquefort-Parempuyre, Bassens et Bordeaux centre – Port de la Lune*
- *Une grande diversité de marchandises : pondéreux, conteneurs, vracs énergétiques, vracs agroalimentaires*
- *Une escale de croisière prestigieuse*
- *Un outil polyvalent au service de l'économie du grand Sud-Ouest*
- *Un catalyseur d'innovation et de transition énergétique grâce à VIGIESip et GIRONDE XL 3D*
- *Des enjeux de biodiversité et de transition énergétique illustrés par les projets PÉÉPOS et H2 Bordeaux*
- *Un pôle d'excellence en maintenance et réparation maritimes*
- *Un acteur majeur de l'économie circulaire*
- *Plus de 8 100 emplois directs, répartis dans près de 275 établissements*

Plus d'informations sur : www.bordeaux-port.fr

Contact Presse GPMB : Océane Pourté / o-pourte@bordeaux-port.fr / 06 64 49 92 33

A PROPOS DU CPIE :

Ancrée au cœur des derniers marais maritimes de Gironde, l'association Curuma CPIE Médoc cherche à développer une vision partagée des enjeux de gestion des zones humides et à forger une exemplarité des démarches initiées au Verdon-sur-Mer. Labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E) Médoc depuis 2009, elle agit dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable :

- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs
- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement

<https://curuma-cpiemedoc.jimdofree.com/>

L'association partage avec un réseau de 12 CPIE régionaux et quelques 80 associations nationales une ambition : « Être facilitateur de l'action commune en territoires pour accélérer la transition écologique.

A PROPOS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL :



Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif national français créé en 1975, il est placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Il est composé de services centraux, de 10 délégations de rivages, d'une délégation « Europe et International » et d'une délégation à la communication et mécénat.

Son objectif est d'acquérir **un tiers du littoral français** afin qu'il ne soit pas construit ou artificialisé. Il peut acquérir des terrains situés sur le littoral mais aussi sur le domaine public fluvial et les lacs depuis 2002, les zones humides des départements côtiers depuis 2005, les estuaires, le domaine public fluvial et les lacs depuis 2009.

Le Conservatoire du littoral protège aujourd'hui **213 500 ha** (750 sites) avec une moyenne de 3 000 ha acquis chaque année.

A PROPOS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE :



L'Agence de l'eau Adour-Garonne est l'établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne qui couvre 1/5ème du territoire national dans le grand Sud-Ouest. La mission essentielle de l'Agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 650 km. L'agence de l'eau Adour-Garonne, dont le siège est à Toulouse compte cinq implantations : Pau, Bordeaux, Brive, Rodez et Toulouse.

Plus d'informations sur : eau-grandsudouest.fr

Contact presse : Catherine Belaval, catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr / 06 08 73 64 03